



► Informations à l'intention des délégués inscrits au Groupe de travail chargé de la discussion générale: Compétences et apprentissage tout au long de la vie, 109^e session de la Conférence internationale du Travail (2021)

Plan de travail provisoire

- Le [plan de travail provisoire](#) arrêté par le bureau du Groupe de travail chargé de la discussion générale: Compétences et apprentissage tout au long de la vie (WP/S) est publié sur la page Web dudit groupe.
- Les modifications éventuelles du plan de travail et les informations relatives aux séances du groupe de travail ou à la soumission des amendements seront communiquées dans le [Bulletin quotidien](#) et l'application ILO Events.

Inscription au groupe de travail

- Si vos pouvoirs ont été soumis et votre inscription au groupe de travail a été effectuée, mais que, la veille d'une réunion à laquelle vous êtes inscrit, vous n'avez reçu de l'adresse no-reply@zoom.us aucune invitation à y participer, veuillez envoyer un courrier électronique à l'une des adresses suivantes, selon le groupe dont vous êtes membre:
 - gouvernements et organisations internationales invitées: reloff-conf@ilo.org;
 - employeurs: actemp-conf@ilo.org;
 - travailleurs: actrav-conf@ilo.org.
- Si vous ne participez plus aux délibérations, n'oubliez pas de vous désinscrire du groupe de travail.

Liens d'accès à la plateforme Zoom

- Les liens nécessaires pour suivre les débats du groupe de travail en formation plénière (25-27 novembre et 6-10 décembre) seront joints à une invitation personnelle qui vous sera envoyée depuis l'adresse no-reply@zoom.us à l'adresse électronique fournie avec votre accréditation.

Assurez-vous que l'adresse no-reply@zoom.us figure sur la liste blanche de votre compte de messagerie électronique (c'est-à-dire parmi les expéditeurs de confiance dont les messages ne seront pas automatiquement classés dans vos courriers indésirables).

- Une invitation Zoom distincte sera envoyée aux membres du groupe de rédaction qui participeront à la discussion, ainsi qu'au nombre limité d'observateurs qui suivra les travaux du groupe de rédaction (29 novembre-3 décembre).

- Un Guide pratique concernant la participation à distance à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (2021) est disponible.

Demande de parole au sein du groupe de travail

- Pour assurer une gestion efficace du temps lors de la discussion générale, tous les orateurs doivent s'inscrire avant les séances. Un [formulaire séparé](#) est disponible sur la page Web du groupe de travail pour faciliter ce processus. Les formulaires remplis doivent parvenir au secrétariat (WP-SKILLS@ilo.org) **au moins 24 heures avant chaque séance**. Toutes les demandes feront l'objet d'un accusé de réception.
- Au cours de la discussion, il sera possible de demander la parole en levant virtuellement la main ou en utilisant la fonction de discussion (chat).
- Si vous voulez soulever une question d'ordre ou exercer votre droit de réponse au sein du groupe de travail, veuillez en faire la demande via la fonction de discussion, en indiquant la raison pour laquelle vous souhaitez intervenir et, le cas échéant, l'intervention à laquelle vous souhaitez réagir en demandant un droit de réponse.

Déclarations faites au nom de groupes de gouvernements

- Toutes les déclarations faites par des membres gouvernementaux au nom d'un groupe régional ou d'une organisation intergouvernementale sont, sauf indication contraire, considérées comme ayant été faites au nom de tous les membres gouvernementaux du groupe ou de l'organisation concernés qui sont Membres de l'OIT et qui participent à la Conférence.
- Si la déclaration n'est faite qu'au nom de quelques membres d'un tel groupe, veuillez le préciser à la fois sur le formulaire et en prenant la parole.

Temps de parole impartis pour la discussion générale, 25-27 novembre 2021

- En raison du temps limité disponible pour la discussion générale, le bureau du groupe de travail propose des temps de parole différenciés comme suit:
 - Déclaration liminaire et discussion générale sur le point 1 (combinées sous la forme d'une seule intervention):
 - vice-présidentes: **10 minutes** pour les déclarations liminaires et **3 minutes** à la clôture de la discussion sur le point 1;
 - membres s'exprimant au nom de groupes régionaux ou de plusieurs membres du groupe de travail: **5 minutes**;
 - membres du groupe de travail s'exprimant à titre individuel: **3 minutes**;
 - porte-parole des organisations internationales: **3 minutes**.
 - Points 2, 3 et 4 proposés pour la discussion:
 - vice-présidentes: pour chaque point à l'examen, **7 minutes** aux fins des déclarations liminaires et **3 minutes** à la clôture de la discussion;
 - membres s'exprimant au nom de groupes régionaux ou de plusieurs membres du groupe de travail: **4 minutes** pour chaque point à l'examen;
 - membres gouvernementaux: **2 minutes** pour chaque point à l'examen.

Afin de garantir une interprétation précise et fidèle dans un environnement virtuel, toutes les déclarations doivent parvenir à SKILLS-INTERPRETER@ilo.org à 10 heures (CET (heure d'Europe centrale)) au plus tard avant chaque séance.

Participation des organisations internationales non gouvernementales (OING) au groupe de travail

- Les demandes de prise de parole doivent être approuvées par le bureau.
- Une [note d'information](#) distincte à l'intention des OING est disponible.

Groupe de rédaction chargé de l'élaboration du projet de conclusions

Le groupe de rédaction chargé de l'élaboration du projet de conclusions sera composé de:

- 8 membres gouvernementaux, 8 membres employeurs et 8 membres travailleurs, conformément aux Dispositions et règles de procédure spéciales applicables à la 109e session de la Conférence internationale du Travail ¹;
- exceptionnellement, un nombre limité d'observateurs (jusqu'à 12 représentants gouvernementaux, 8 employeurs et 8 travailleurs) sera autorisé à suivre les travaux du groupe de rédaction.

Chacun des groupes de mandants désigne ses observateurs et les membres qu'il souhaite voir siéger au groupe de rédaction dans un formulaire de nomination qui devra être communiqué au secrétariat **au plus tard le vendredi 26 novembre à midi** afin de garantir l'élection des intéressés par le groupe de travail.

Rapporteur du groupe de travail

- Le groupe de travail élira son rapporteur, qui présentera à la Conférence plénière les résultats des délibérations du groupe de travail au nom de celui-ci. Le rapporteur peut être soit un délégué, soit un conseiller technique ². Le rapporteur est, selon la pratique habituelle, issu du groupe gouvernemental.
- Le nom du membre nommé par le groupe gouvernemental en tant que rapporteur devra être communiqué au secrétariat du groupe de travail (WP-SKILLS@ilo.org) **au plus tard le vendredi 26 novembre à midi** afin de garantir l'élection de l'intéressé par le groupe de travail.

Adoption des décisions et votes au sein du groupe de travail

- Conformément aux Dispositions et règles de procédure spéciales applicables à la 109e session de la Conférence internationale du Travail, le système de vote électronique sera utilisé pour les votes. Un code d'identification personnel (code PIN) donnant accès au système de vote sera communiqué à tous les membres accrédités des délégations, qui le recevront dans leur messagerie électronique à l'adresse personnelle fournie dans les pouvoirs.
- Au sein du groupe de travail, seuls les membres sont autorisés à participer au vote. Les votes pourront se faire à main levée, par appel nominal ou au scrutin secret, selon ce

¹ ILC.109/D.1, paragr. 60.

² Règlement de la Conférence, art. 57, paragr. 4.

que décidera la présidente, conformément à l'article 65 du Règlement de la Conférence internationale du Travail.

- Lorsque plusieurs personnes sont autorisées à voter (le délégué titulaire et l'un ou l'autre de ses suppléants, par exemple), le système enregistre le vote de la première personne qui vote. Les autres personnes autorisées à voter sont ensuite averties par le système qu'un vote a déjà été exprimé et qu'aucun autre vote ne sera accepté.

Utilisation des médias sociaux

- Il est vivement conseillé à tous les membres d'utiliser les médias sociaux avec retenue s'agissant de la publication d'informations relatives aux activités en cours du groupe de travail.

Contacter le secrétariat du groupe de travail

- Le secrétariat du groupe de travail peut être contacté par courrier électronique à l'adresse suivante: WP-SKILLS@ilo.org.